

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016.**

Le Procès Verbal de la séance du 29 février 2016 a été adopté à l'unanimité des présents.
Les décisions ci-dessous ont été prises, à l'unanimité.

1. BUDGET COMMUNAL - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

La présentation du rapport du compte administratif a été faite par Mme Anne –Marie GARRIDO puis le Maire, André PAVAN, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme GARRIDO, conseillère municipale, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. André PAVAN et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif dont le résultat est résumé ci-dessous :

Excédent d'investissement-----102 079,79 €
Excédent de fonctionnement-----151 755,92 €

2. BUDGET COMMUNAL - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2015

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Les élus ont déclaré que le compte de gestion dressé par le comptable, pour l'exercice 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2015 AU BUDGET PRIMITIF 2016

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, l'assemblée a décidé l'affectation de l'excédent 2015 au budget primitif 2015, réparti de la manière suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	568 854.80 €
Affectation Résultat CCAS (ligne 002)	<u>7 759.69 €</u>
	576 614.49 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	41 004.37 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	535 610.12 €
Total affecté au c/ 1068 :	41 004.37 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

4. TAUX DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir le taux de la taxe foncière non bâti et d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti de 1% pour l'année 2016, comme ci-dessous :

		TAUX 2015	TAUX 2016
taxe d'habitation	Taxe habitation	9.95%	10.05%
taxe foncière bâti	Taxe foncière bâti	16.92%	17.09%
taxe foncière non bâti	Taxe foncière non bâti	65.78%	65.78%

Pour comparaison

	National	Départemental
Taxe habitation	24.19	27.10
Taxe foncière bâti	20.52	24.13
Taxe foncière non bâti	49.15	93.04

5 BUDGET COMMUNAL – SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE PRIMAIRE

L'Assemblée a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 1550.00€ à la Coopérative Scolaire de l'école primaire d'Ondes.

6 BUDGET COMMUNAL - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire après avoir fait part à l'Assemblée de l'utilisation des subventions 2015 par les différentes Associations, d'après les comptes rendus qui lui ont été remis par les Présidents respectifs, propose au Conseil Municipal de renouveler les dites subventions pour l'année 2016 comme suit :

Dénomination	Montants	*Observation :	Exprimés
ACCA	750.00 €	Les membres du bureau des associations ne prennent pas part au vote Bernard DIMARCH- Patrick VALADE	12
ADMR	400.00 €	Jacqueline BOISSIÉ	13
Bouge ton cœur	300.00 €		14
Cheveux d'Argent	1 000.00 €	Louis CAMINOTTO- Anne-Marie GARRIDO	11
Comité des Fêtes	5 800.00 €	Blaise BARRETEAU-Jacqueline BOISSIÉ	12
FNACA	125.00 €		14
Jeux des Mots et Lettres	150.00 €		14
Ondes Football Club	750.00 €		14
Ondes Karaté Do	750.00 €		14
Ondes Percutantes	200.00 €		14
Peña Onda	500.00 €		14
Lycée Agricole d'Ondes	1 000.00 €		14
Cheveux d'Argent (Téléthon)	250.00 €	Louis CAMINOTTO- Anne-Marie GARRIDO	11
Subvention non affectée	200.00 €		14

7 BUDGET COMMUNAL – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler pour l'année 2016 l'indemnité de gardiennage de l'église à Mmes ZAIA/MARTI pour un montant de 300.00€.

8 BUDGET COMMUNAL - BUDGET PRIMITIF 2016

Après présentation par Mme LAPEYRE Françoise, Adjointe au Maire, l'Assemblée a approuvé le budget primitif 2016 qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement -----	1 084 890.12 €
Section d'investissement -----	927 154.77 €

9 RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

L'agent mis à disposition par la Mairie de Grenade pour exercer les fonctions budgétaires et comptables de la Mairie d'Ondes est placé en congé parental de droit, il a donc été décidé d'engager un Adjoint Administratif 2ème classe contractuel sur la base de 17 heures hebdomadaires du 12 avril au 31 juillet 2016.

10 DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAVE ET GARONNE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2-2285 DU 29 FEVRIER 2016

Rappel : délibération n° 2-2285 du 29 février 2016 par laquelle le Conseil Municipal a désigné les conseillers communautaires à la Communauté de Communes de Save et Garonne :

Vu les observations émises par la Préfecture de la Haute-Garonne en date du 8 mars 2016 par laquelle il nous est demandé de tenir compte des démissions éventuellement intervenues depuis le renouvellement général des conseils municipaux en mars 2014, il y a lieu d'annuler et de remplacer cette délibération.

Vu la démission de Madame BOISSIE Jacqueline de son mandat de conseiller communautaire en date du 1er avril 2014, les élus ont décidé d'annuler la délibération n°2-2285 du 29 février 2016 et de prendre acte de la désignation de Monsieur PAVAN André et de Monsieur OUSTRI Christian comme délégués communautaires de la communauté de communes Save et Garonne

11 CONVENTION DE FORMATION CACES AVEC LE CFPPA D'ONDES

La Communauté de Communes nous a proposé de mutualiser des formations CACES à destination des agents des services techniques avec le CFPPA d'Ondes.

Il a donc été décidé de faire suivre la formation initiale des CACES R 372 Catégorie 1 (tracteur agricole <50 chevaux, mini-pelle) et Catégorie 8 (tracteur agricole > 50 chevaux) à deux agents techniques pour un coût total de 712,90€.

12 CONVENTION DE FORMATION BAFA AVEC LES FRANCAS

Rappel : Un agent est actuellement en contrat avenir. Des actions d'accompagnement et de formation doivent être prévues pendant la durée du contrat.

Afin de permettre à cet agent d'encadrer des enfants en accueils collectifs de mineurs, les élus ont décidé de lui faire suivre une formation conduisant à la délivrance du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

En partenariat avec la Mairie de Grenade, LES FRANCAS propose une session de formation générale de BAFA du 17 avril au 24 avril 2016 pour un coût de 400€ à la charge de la commune.

13 CONTRAT DE PRESTATION DE FORMATION PSC1 AVEC L'UDSP 31

La Formation PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1, anciennement nommée Attestation Formation Premier Secours) permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Il a été choisi de former 8 agents de la commune aux gestes de premiers secours pour un montant de 520€.

Cette session de formation initiale de 10 heures est proposé par l'UDSP 31 et aura lieu sur 3 mercredis après-midis à la caserne des pompiers de Grenade.

14 ACHAT D'UNE BANQUETEUSE (BROYEUR D'ACCOTEMENT)

Il a été convenu d'équiper les services techniques (Espaces verts) d'une banquetteuse pour faucher les accotements.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal a retenu à l'unanimité le devis de la Motoculture Languedocienne pour un montant de 6 500€ H.T, a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents y afférents.

Une demande de subvention sera dressée au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

15 QUESTIONS DIVERSES

Contentieux Mr LABIT Jacques

Monsieur le Maire, André PAVAN, explique à l'Assemblée que cela fait 1 mois et demi que le troupeau d'ovins et caprins, appartenant à Monsieur LABIT Jacques, divaguent sur les terrains du Lycée agricole. Une procédure a donc été engagée afin que le propriétaire fasse le nécessaire pour récupérer ses animaux.

Tags dans la nuit du 11 au 12 mars

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que de nouveaux tags ont été fait dans la nuit du 11 au 12 mars sur les lieux suivants :

- Tags et graffitis sur le mur de la façade d'entrée en bord de route du LEGTA et EURALIS
- Tags sur la route de Grisolles (au niveau du logo de l'entreprise Garrouste)
- Tags sur les platanes tout le long de la RD 29 Route de Castelnaud

Association « Mieux Vivre à Ondes »

Monsieur indique qu'il a reçu une demande par mail en date du 24 mars de cette association qui demande si la Mairie a pris un arrêté pour interdire aux enfants de jouer sur la Place Villadar. Monsieur le Maire indique qu'une réponse sera apportée prochainement à l'Association pour l'informer qu'aucun arrêté n'a été pris par la Municipalité pour interdire aux enfants de jouer sur la Place Villadar.

Aire de jeux

Monsieur le Maire informe aux élus que 4 tables- bancs style pique-niques vont être installées au niveau de l'aire de jeux et les plantations vont être bientôt finies.

Communauté de Communes Save et garonne

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le vote du budget de la CCSG aura lieu jeudi 14 avril prochain.

Ondes, le 18 avril 2015

Le Maire,
André PAVAN

